

Séance du 14 mai 2024

N° 30/2024
**Demande de subvention
au Département pour
l'exposition « Parcours
de Soldat ».**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Thierry BOISSINOT, Jean-Luc CHARTIER, Annie GUILBERT, , Patrick MOULINEAU, Guillaume PORCHET Sophia AUGER, Didier DAVID, Paul VOUHE.

Excusés avec pouvoirs : Isabelle PIDOUX donne pouvoir à Lucy MOREAU, Christian PINEAU donne pouvoir à Annie GUILBERT, Raphaèle GONTIER donne pouvoir à Virginie MARTINS

Excusée sans pouvoir : Fabienne THORREE, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Olivier TRAVEL, Marine SACRE

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Date de convocation : 07 mai 2024

Date d'affichage : 15 mai 2024

Conseillers en exercice :19
Présents :10
Excusés :09
Pouvoirs :03
Votants : 13

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20240514-2024-30-DE Date de télétransmission : 22/05/2024 Date de réception préfecture : 22/05/2024
--

N° 30 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'EXPOSITION « PARCOURS DE SOLDAT »

La commune organise à l'occasion des 80 ans de la libération, un évènement regroupant une exposition, ainsi que les conférences sur le thème « Parcours de soldat ».
Celui-ci permettra aux visiteurs de découvrir des véhicules, objets et anecdotes sur les guerres. Cette manifestation nécessite un engagement financier de la commune qui représente un montant approximatif de 2400 €, elle sera gratuite pour les visiteurs.


Mme le Maire propose d'effectuer une demande de subvention au Département afin d'atténuer les frais engagés.

Après délibération, le conseil accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de Mme le Maire.

Il autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



Sophia AUGER

Le Maire,



Lucy MOREAU

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20240514-2024-30-DE
Date de télétransmission : 22/05/2024
Date de réception préfecture : 22/05/2024